dans son compte de gestion et il en a le montant dans sa caisse. C'est clair.

Or, les factures impayées, dont nous avons donné la nomenclature et qui font l'objet de la discussion, n'ont pas été comptées dans les RESTES A PAYER de 1911, n'ont pas été soldées avec les crédits de 1911. Elles ont été payées avec l'argent de 1912, diminuant de 9.442 fr. 70 le crédit de 1912. C'est ce qu'on appelle un virement d'une année sur une autre, ce qui est expressément défendu dans la gestion des villes.

En écrivant : « Il ne s'agit pas de savoir si des factures de 1911 ont été payées en 1912 », M. Chatteleyn saute, volontairement ces mots : AVEC L'ARGENT de 1912. C'est dans ces mots AVEC L'ARGENT de 1912, qu'est toute l'importance de la question et c'est pourquoi M. Chatteleyn, en avocat subtil, les passe sous silence.

De même pour les crédits supplémentaires, tous les crédits pouvant être dépassés. Mais alors, puisque les crédits de la Voirie, en 1911, avaient été dépassés, c'est en 1911 qu'il fallait voter les crédits supplémentaires. Mais qu'a fait M. Chatteleyn ?

Comme il manquait 23.536 fr. 95 pour payer les dépenses de Voirie en 1911, M. Chatteleyn a pris le premier argent entré en 1912 en se disant : « Si nous sommes réélus au mois de mai, on n'y verra rien. Si nous sommes battus, nos successeurs se débrouilleront. » C'est ce que nous avons dû faire.

Mais cette discussion gêne M. Chatteleyn. Les 32.979 fr. 65 qu'il nous a laissés à payer, ce n'est guère intéressant pour M. Chatteleyn. Les 63.724 fr. 76 des terrains vendus, sont, eux aussi, négligeables pour M. Chatteleyn.

M. Chatteleyn se dérobe à ma question précise et il reprend la mauvaise thèse que M. Sayet défendait, ici, il y a un an contre moi.

Après M. Sayet, M. Chatteleyn affirme que l'excédent en mai 1912 était de 369.000 francs. Je dis à M. Chatteleyn, comme à M. Sayet, que ce chiffre sorti le 26 avril 1912, à la veille des élections municipales, était un excédent *électoral*.

MM. Chatteleyn et Sayet donnaient cet excédent électoral pour les besoins de leur cause politique.

Mais ceux qui ne peuvent avoir une cause politique à défendre, ceux qui n'ont à défendre que les intérêts de la Ville : le Receveur Municipal qui détient l'argent de la Ville et le Service Comptable de la Mairie, qui ont, tous deux, les chiffres exacts, et approuvés par l'autorité supérieure, donnent, d'accord, le même excédent de 93.247 fr. 72.

C'est donc le seul qui compte. Ce que disent MM. Chatteleyn et Sayet n'a pas d'importance.

Et maintenant, passons à M. Deschodt qui étudie, lui aussi, la question que je lui ai posée et que je reproduis : « *Avec quel administrateur de qu'elle société a traité M. Deschodt pour l'usine de transformation des immondices, quelles références lui avaient été données et quelles garanties il possédait ?* »

M. Deschodt nous raconte que le projet d'usine de transformation d'immondices fut étudié par l'Administration Municipale d'alors, puis soumis à trois commissions, puis au Conseil Municipal, qu'il reçut une délégation des habitants du Hutin. Et il se base là-dessus pour dire que l'affaire était sérieuse.

M. Deschodt ne nous nous ni l'Administrateur, ni la Société, il ne nous donne ni les références ni les garanties sur lesquelles l'Administration s'est appuyée. Donc il ne répond pas.

L'affaire a été amorcée par l'Administration, les pourparlers engagés par elle. Les commissions, le Conseil Municipal et les habitants du Hutin ne se sont trouvés que devant un projet et un contrat préparés de toutes pièces par l'Administration Municipale.

Il ne faut donc pas que M. Deschodt se réfugie derrière d'autres pour excuser sa légèreté, son imprévoyance, son manque de circonspection dans cette affaire d'ordures ménagères.

Résumons. Les questions restent entières. MM. Chatteleyn et Deschodt ont répondu à côté. Je viens de le démontrer par la reproduction de mes questions et leurs réponses ambiguës.

M. Sayet, lui, fait toujours le mort et ne souffle mot sur la vente des terraine. « *Sur quel article du budget est portée la vente provenant de l'aliénation d'immeubles, sur quel arrêté préfectoral, sur quelle délibération du Conseil Municipal, il s'est basé pour employer l'argent des terrains, quel usage il en a fait?* »

Comme toute l'Administration Municipale précédente ne répond pas à la question que nous avons posée en ces termes : « *Comment explique-t-elle en raison des capacités administratives acquises pendant les longues années de présence à la Mairie de ceux qui en faisaient partie, que l'excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1912 puisse être interprété comme un déficit résultant de notre première année de gestion.* »

C'est M. Chatteleyn qui, dans sa lettre de dimanche dernier, interprète cet excédent de dépenses comme un déficit. Dans sa lettre d'hier mercredi, M. Chatteleyn n'en dit plus un mot.

Puisqu'il a lancé l'accusation, je le somme de répondre ou, à son défaut, M. Sayet, très expert — dit-on — en matière financière, pourra le faire.

Les petites épithètes de *vague humanité* et de *Figaro* sur lesquelles terminent MM. Chatteleyn et Deschodt ne sont pas bien méchantes et je les leur passe. Ils savent, par expérience, que mes dards sont plus acérés et blessent plus profondément quand je les lance.

Mais ne retournons pas trop le fer dans la plaie. L'effondrement de leur réputation financière et de leurs éminentes qualités administratives, dans les factures impayées, les virements, les ventes de terrains et les ordures ménagères, est une punition déjà suffisamment cruelle, pour ne pas insister plus, puisqu'ils crient : grâce !

Fermons donc là, la discussion, sous réserve que ces messieurs ne bougent plus.

Excusez, Monsieur le Directeur, la longueur de ma réponse et veuillez recevoir mes salutations distinguées.

CH. DE BRABANDER,
adjoint au Maire.

Le Jubilé de M. l'Abbé Algrain Aumonier des Hospices

La cérémonie si touchante qui s'était déroulée mardi matin, à l'Hospice de Barbieux, en l'honneur du jubilé de M. l'abbé Algrain, a eu un digne pendant hier, à l'Hospice de la rue de Blanchemaille, où le digne Aumônier est tout aussi aimé.

Là aussi, la vénération et l'affection sincères qui l'entouraient s'étaient, en cette solennelle circonstance, traduites par de délicates attentions : la chapelle gracieusement ornée, l'assistance nombreuse et unie de cœur aux intentions du jubilaire, formaient un précieux témoignage de la joie causée par cette cérémonie chez tous ceux qui connaissent M. l'abbé Algrain.

La messe d'actions de grâces a été dite à 9 heures 1/4 ; M. l'abbé Algrain était assisté de MM. les abbés Lefortry, professeur à l'Institution N.-D. des Victoires, et Rommens, aumônier de l'Hôpital. Dans le chœur on remarquait MM. les abbés Bataille, doyen de Notre-Dame ; Béreaud, doyen honoraire, aumônier des Petites-Sœurs des pauvres ; Colpin, vice-doyen, curé du Saint-Rédempteur, et de nombreux ecclésiastiques de Roubaix et de la région.

M. le vice-doyen Colpin qui, la veille, à l'Hospice de Barbieux, avait éloquemment exalté la mission sublime du prêtre et fait un chaleureux éloge de M. l'abbé Algrain, a prononcé un nouveau sermon ; les pensées élevées qu'il a exprimées ont fait une forte impression sur l'auditoire, particulièrement touché par le récit de la vie de dévouement et de zèle sacerdotal de M. l'Aumônier.

L'excellente société « Palestrina » s'est fait entendre pendant la cérémonie. Elle a interprété à la perfection le propre du temps et l'ordinaire de la messe. Cette audition a mis une fois de plus en relief la valeur de la société « Palestrina » qui voit ses efforts récompensés par la sympathie que lui témoignent tous ceux qui s'intéressent à la renaissance de la musique Grégorienne et Palestrinienne. De plus, par l'empressement que cette petite phalange met à rehausser l'éclat des cérémonies religieuses, l'on se rend compte que sa formation était nécessaire et qu'elle se montre digne des encouragements que nos concitoyens ne lui ménagent pas.

A la suite de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Algrain a réuni dans un déjeûner intime, au Cercle de la Concorde, sa famille et quelques amis.

Il profita de cette réunion pour remercier du fond du cœur tous ceux et toutes celles envers lesquels son âme de prêtre, de membre d'une famille entourée de tous les respects, d'ami et de confrère, se sentait pénétrée du sentiment de la reconnaissance, en ce jour qui évoquait pour lui tant et de si émouvants souvenirs. Avec une grande modestie, il voulut reporter sur les dévouées religieuses des Hospices tout le mérite du ministère qu'il accomplit. Emu jusqu'aux larmes, il fit verser des larmes à ceux qui écoutaient les paroles de ce fils reconnaissant, en disant tout ce qu'il doit à son vénéré père. Laissant parler son cœur d'abondance, il n'oublia personne dans ce tribut d'hommages. Pour chacun, parents, amis, confrères, il sut trouver un mot délicat et simple.

M. L'ABBÉ ALGRAIN NOMMÉ VICE-DOYEN

M. l'abbé Bataille, doyen de Notre-Dame, son ancien condisciple, dit tout le bien qu'il pensait du ministère de M. l'Aumônier et qu'il n'est pas seul à penser puisqu'il donna lecture des télégrammes suivants :

Le premier émane de Mgr Delamaire :

« L'Archevêque de Cambrai joint sa reconnaissance à celle des nombreux malades des Hôpitaux de Roubaix auxquels vous avez fait tant de bien et, en récompense de votre dévouement si apprécié de tous est heureux de vous conférer la mosette de Vice-Doyen et d'y ajouter sa paternelle bénédiction. — (Signé) : Delamaire. »

Le second télégramme avait été adressé à Madame la Supérieure des Sœurs de l'Hospice par M. le Vicaire Général Ponceaud :

« Heureux de vous annoncer la distinction de Vice-Doyen accordée à votre cher et dévoué aumônier auquel je vous prie de transmettre mes félicitations et mes vœux. — (Signé) : Ponceaud. »

Tour à tour, en termes différents, mais inspirés par une commune affection, des membres de la famille de M. l'abbé Algrain et des amis, vinrent lui dire leurs sentiments à son égard, laissant au dévoué aumônier, à la fin de cette belle journée, la noble satisfaction de se sentir sincèrement aimé, parce qu'il a lui-même répandu autour de lui durant sa vie les trésors de son cœur de prêtre.

Roubaix divisé en cinq cantons

La Chambre des Députés a adopté hier, ainsi qu'on a pu le voir d'autre part, dans le compte-rendu de la séance, le projet de loi divisant en cinq cantons au lieu de trois les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal. Quatre de ces cantons auront leur siège à Roubaix, le cinquième à Wattrelos.

Le "Choral Nadaud" invité aux Fêtes d'inauguration du Monument de Villars, à Denain

Le 13 juillet prochain, sera inauguré, à Denain, en présence du ministre de la guerre, du marquis de Vogüé, de l'Académie Française, et des autorités départementales, un monument élevé en l'honneur du maréchal de Villars qui, en 1712, remporta, à Denain, sur le prince Eugène, une grande victoire dont la signature de la paix d'Utrecht fut la conséquence.

Ce brillant fait d'armes, en dehors de la cérémonie de l'inauguration de la statue équestre de Villars, sera célébré par des fêtes officielles et notamment par un concert de gala qui aura lieu au Théâtre municipal. Pour l'exécution du programme, le Comité du monument s'est adressé au *Choral Nadaud*, et des membres de ce Comité, auxquels s'était jointe une délégation de l'*Union Orphéonique de Denain*, ont rendu visite à M. Jean Selle, pour arrêter d'un commun accord les dispositions de cette audition. Nos excellents chanteurs interpréteront plusieurs chœurs, dont ceux qui leur valurent de récents succès, et le programme sera complété par des artistes et virtuoses.

Les organisateurs, dans le but d'obtenir sûrement l'adhésion du *Choral Nadaud* à cette fête artistique à laquelle les souscriptions déjà acquises assurent, dès maintenant une réussite complète, ont fait à nos concitoyens les offres les plus flatteuses. Elles ont été d'autant mieux accueillies que l'éminent chef du *Choral Nadaud*, M. Duysburgh, dirige également l'*Union Orphéonique de Denain*.

L'invitation dont est l'objet le *Choral Nadaud* est une nouvelle preuve de l'estime dans laquelle est tenu notre orphéon national et ce sera un nouveau sujet de fierté artistique pour les Roubaisiens, que d'apprendre que le choix de la cité denaisienne, en une circonstance aussi solennelle, s'est porté sur les lauréats du concours de Paris.

LA CRÉATION D'UN PETIT LYCÉE A ROUBAIX. — Enquête de commodo et incommodo. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la Ville de Roubaix informe ses concitoyens que du 27 juin au 4 juillet prochain, une enquête de commodo et incommodo aura lieu sur le projet d'acquisition, par la Ville, pour le prix de 110.000 francs, d'un immeuble appartenant à M. Georges Allart, situé à Roubaix, Grande-Rue, 144, et boulevard Gambetta, d'une superficie cadastrale de 1.942 mètres carrés environ, ainsi que les objets mobiliers se trouvant dans le dit immeuble et évalués à 10.000 francs. Pendant ce délai, les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie pour être communiquées à tous les intéressés.

» Le 5 juillet 1913, de 2 à 3 heures, un commissaire-enquêteur recevra en cette qualité à l'Hôtel de Ville, les déclarations des habitants sur le dit projet. »

L'ADJUDICATION POUR LA VENTE D'UN TERRAIN, AVENUE LAGACHE. — Mercredi matin, à onze heures, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'adjudication pour la vente d'un terrain, avenue Julien-Lagache.

Le bureau était présidé par M. Wattremez, adjoint, assisté de MM. Dujardin, Delplanque, conseillers municipaux, Neveux, directeur du service de la voirie.

La parcelle de terrain d'une superficie de 12.444 mètres carrés 43, a été adjugée au prix de 10 francs le mètre, à Mme veuve Loridan-Lefebvre.

ASSOCIATION REPUBLICAINE LIBERALE. — Une réunion aura lieu aujourd'hui, jeudi 26 juin, rue Pauvrée, Café Pandore, à l'heure habituelle.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Madeleine Bettremieux, fille de M. le docteur Bettremieux et de Mme Bettremieux-Desmazières avec M. Paul Delaroière.

LES DÉPLACEMENTS DU CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Le Comité-directeur du grand concours international de musique de Sèvres, vient d'aviser le Cercle orphéonique « Les XL » de Roubaix, qui assiste à ce concours, le 6 juillet prochain, en division d'excellence, que M. le Président de la République a bien voulu donner un grand prix d'excellence et que M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts a accepté la Présidence d'Honneur du concours.

— Nous avons annoncé, que le Collège communal et le Comité des Fêtes de La Panne-sur-Mer avait invité le Cercle Orphéonique « Les XL » à donner un concert durant la saison estivale 1913.

La date de cette audition artistique vient d'être fixée au dimanche 7 septembre, date de la ducasse de Roubaix. Un train spécial sera formé pour permettre aux nombreux amis des orphéonistes de les accompagner

ASSOCIATION REGIONALE DES COMPTABLES. — Conférence de Me Robyn. — La réunion mensuelle des comptables a obtenu mercredi soir, son succès habituel.

Dans de précédentes causeries, Me Robyn avait étudié la lettre de change et ses différents caractères. Il a examiné hier soir, les conditions qui assurent le payement à l'échéance de la traite et en particulier la provision qui est la principale.

Après avoir défini ce qu'est la provision et montré son importance pour la création de la lettre de change, il examine les divers recours des endosseurs vis-à-vis du tireur et du tiré vis-à-vis du donneur d'ordre.

L'étude de la provision présente des difficultés particulières en ce qui concerne les lois qui en régissent l'application et il se trouve qu'en certains cas, la jurisprudence et le droit ne sont pas toujours d'accord. Par exemple, l'acceptation de la traite par le tiré suppose la provision dit la jurisprudence, et cette présemption n'est pas du tout établie en droit. La conséquence de cette disposition de la jurisprudence est que la preuve reste à fournir par le tiré.

Une autre question se pose : A qui appartient la provision ? Me Robyn examine d'une façon parfaite la situation créée par la jurisprudence envers le porteur de l'effet et les droits qui lui sont transférés sur la provision.

La jurisprudence est ainsi favorable au crédit de la lettre de change. Enfin, Me Robyn fait une étude très détaillée et très instructive sur les droits du tireur et de ses créanciers en cas de faillite et sur la situation du tiré.

Après cette conférence, M. Lepaul exprima à Me Robyn toute la reconnaissance de l'assistance et l'espoir de voir continuer cette étude si utile.

Une Bénédiction de Drapeau à Roncq

Depuis quelque temps, il s forme dans la région des sociétés de « Médaillés » qui, dans l'esprit de leurs fondateurs sont appelées à grouper tous les titulaires de médailles. C'est ainsi que parmi les membres de ces sociétés on rencontre les médaillés d'Italie, de Crimée ceux de la campagne de 1870-71 les titulaires de la médaille coloniale, de la médaille d'honneur du travail, etc., etc...

Par la valeur des éléments qu'elles réunissent, ces société méritent tous les encouragements.

Le plus ancien de ces groupes fonctionne à Linselles et e très prospère.

La commune de Roncq à elle seule, comprend deux société de médaillés, l'une qui a son siège au Blanc-Four, l'autre a Centre, estaminet « Saint-Hubert ». Cette société, ainsi qu nous l'avons annoncé, a fa bénir solennellement son dr peau dimanche dernier.

La photographie que nous reproduisons ci-dessus, re sente les « Médaillés » au m ment où, accompagnés des autres sociétés, ils sont groupés en face de leur local.

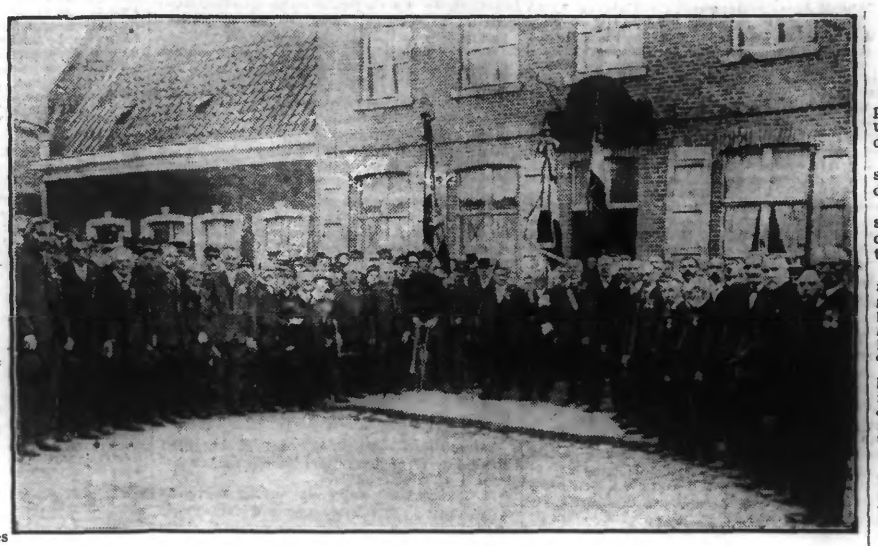

LA SOCIETE DES MEDAILLES DE RONCQ DEVANT LEUR LOCAL

UN ABUS DE CONFIANCE. — Un aide chauffeur de la maison Motte-Delescluse, M. Jules Médo, demeurant rue Vauban, 75, à Mouvaux, actuellement en traitement à l'hôpital de Tourcoing, avait chargé un de ses camarades de travail, demeurant également à Mouvaux, de toucher le montant de sa semaine, soit trente-neuf francs. Cet ouvrier se fit porter malade et chargea une tierce personne de toucher les deux semaines. Cette dernière personne s'acquitta de la commission et remit le montant des deux semaines au mouvallois qui dépensa la semaine de M. Médo.

Plainte a été déposée, pour abus de confiance, entre les mains de M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement. Le coupable sera interrogé par commission rogatoire, par la police de Mouvaux.

SAGESSE. — La maison bien meublée, bien agencée fait aimer le foyer, s'adresser à une maison sérieuse pour l'étude d'un mobilier encadré d'une décoration sobre et artistique, c'est faire œuvre de sagesse et de bon goût.

La grande **Maison Mercier** de Paris, qui a sa succursale rue Nationale, nº 179, à Lille, étudie sur place la décoration et l'ameublement complets des appartements.

Une visite à Lille peut édifier l'acheteur qui trouvera là les plus beaux spécimens de salons, de chambres, d'œuvres d'art. Téléphone nº 24.34. 49030

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Les *agents de sûreté Masse, Demeestère et Cochez* ont arrêté rue de Tourcoing, le nommé Pierre Gerrof, *âgé de 45 ans, tisserand, sans domicile fixe, expulsé de France par arrêté ministériel du 11 octobre 1883.* Il a été déféré au Parquet.

LES VOITURES « PIPE » dont la suspension est incomparable sont les plus souples et les plus silencieuses actuellement sur le marché. Usines « Pipe », 1, rue Lydéric. Téléphone : 18-38, LILLE. 55446

LES VOLS AU CIMETIÈRE. — M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, et le service de la sûreté viennent d'ouvrir une enquête concernant des vols d'ornements funéraires, commis au cimetière. Au cours des recherches, plusieurs objets ont été retrouvés au Mont de Piété. L'enquête continue.

JAMBONS DU PAYS et viandes conservées. Mde spéciale, 100, rue Lannoy. Tél. 76. 31754

IVRESSE ET PORT D'ARME PROHIBÉE. — Les agents de sûreté Cochez et Demeester, ont arrêté mardi soir, un peu avant onze heures, un individu qui, étant ivre, causait du scandale.

Conduit au poste de police du 1er arrondissement, l'individu déclara se nommer François Demulder, âgé de 33 ans, cabaretier, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 17; fouillé, il fut trouvé en possession d'un revolver. Après avoir été interrogé, mercredi matin, par M. Guiraud, commissaire de police, François Demulder, a été laissé en liberté. Il sera poursuivi pour ivresse et port d'arme prohibée.

CORSETS TRICOTS sans baleines, modelés parfaits, grâce et souplesse. Maison Chatenoud-Prouvé, 28, rue Richelieu, Paris. 52568

L'IVRESSE. — M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a dressé procès-verbal pour ivresse à Louis Namotte, âgé de 19 ans, originaire de Liége, plafonneur, demeurant chez Mme Marie Willems, cabaretière, à l'angle des rues Victor-Hugo, et Alfred-de-Musset. Sous l'empire de la boisson, il brisa deux vitres à l'estaminet de Mme Willens, mais celle-ci n'ayant pas porté plainte pour bris de clôture, il aura simplement à répondre de la contravention pour ivresse.

POUR LA MER : Coutils fantaisies pour robes, piqués pour costumes garçonnets, Serviettes et Peignoirs éponge. — Pour la campagne : Mousselinettes pour peignoirs, foulardines pour corsages; nappes imprimées garanties grand teint. Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix. 56657

CROIX

Les Funérailles de M. E. Detroy Secrétaire de la Mairie

Mercredi matin, à 9 heures et demie, ont été célébrées, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Emile Detroy, secrétaire de la Mairie, ancien combattant de 1870.

La levée du corps a été faite par le clergé de la paroisse.

On remarquait parmi les couronnes qui précédaient le char funèbre, celles offertes par les employés de la Mairie de Croix, et par les membres de la société de secours mutuels « La Saint-Louis », de Marquette.

Les cordons du poêle étaient tenus par des amis du défunt.

Dans l'assistance on remarquait, M. Telliez, maire, accompagné de nombreux conseillers municipaux ; M. Jérôme, commissaire de police, et les gardes champêtres ; les employés de la Mairie ; des délégations nombreuses de la société de secours mutuels « La Saint-Louis », de Marquette ; des anciens combattants de 1870, et de la section départementale de l'Union Nationale des secrétaires et employés de Mairie.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Croix.

Un discours y a été prononcé par M. J. Nys, employé à la Mairie de Lille, membre de la Commission départementale des secrétaires et employés de Mairie.

En termes émus, M. J. Nys rappela la mort si soudaine de M. Detroy, puis signalant que le défunt était membre fondateur de la section départementale des secrétaires et employés de Mairie, il retraça, avec éloge, le rôle important que M. Detroy joua en sein de cette association. Il termina en constatant la présence d'une foule nombreuse, témoignage éloquent de l'estime générale dont était entouré M. Detroy, au milieu de ses fonctions qu'il remplissait avec tant de compétence et d'amabilité.

LANNOY

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de Mlle Louise Deffrennes, fille de M. et Mme Simon Deffrennes-Derache, de cette ville, avec M. Louis Lenglart, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Béthune.

MAIN ECRASEE. — A l'usine de MM. Deffrennes-Duplouy frères, un tisserand, M. Paul Masson 32 ans, résidant à Lys, a eu l'index droit écrasé par un organe de son métier. Quinze jours de repos; docteur Parmentier.

LYS

LA FRAUDE DES ALLUMETTES. — La douane a procédé à l'arrestation de Jean Desoter, 19 ans, journalier, originaire de la Belgique, qui était porteur de 135.000 allumettes de provenance étrangère et évaluées à 135 fr. Le délinquant a été dirigé sur Lille.

CHUTE MALHEUREUSE. — Chez MM. Boutemy frères, une dévideuse, Suzanne Souris, 40 ans, domiciliée à Leers-France, est tombée sur un rail, en sortant de l'usine. Dans sa chute l'ouvrière s'est fait une contusion. Quatre jours de repos; docteur Parmentier.

LEERS

LE BREVET DE LA MEDAILLE DE 1870-1871. — Les vétérans de la campagne franco-allemande, n'ayant pas encore reçu le brevet de la médaille commémorative de 1870-71, sont priés d'en faire la déclaration à la Mairie, au plus tôt.

BLESSE A L'ŒIL. — Chez M. Edouard Page, un tisserand, M. Paul Six, 35 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu un corps étranger dans un œil, pendant son travail. Il s'en est suivi une meurtrissure qui a nécessité les soins d'un médecin. Douze jours de repos; docteur Maillard.

MAIN MEURTRIE. — A la pelleterie de MM. Reboux et Cie, un étireur de peaux, M. Jean *Degand, 20 ans, s'est, accidentellement, entaillé le* medius et l'annulaire de la main droite. Douze *jours de repos: docteur Masure.*

SOYEZ EN REGLE! — La gendarmerie a verbalisé contre Henri Dufermont, brocanteur, domicilié à la « Citadelle ».

Cet homme était dépourvu du registre réglementaire destiné à l'inscription des objets, vieux matériaux, etc., vendus ou achetés par lui.

Une deuxième contravention a été relevée contre lui, parce qu'il n'avait pas de bulletin attestant son inscription, comme brocanteur, à la Préfecture.

FLERS-BREUCQ

UN CYCLISTE TAMPONNE PAR UN CAR F. — Un cycliste habitant Croix et travaillant à La Madeleine, sortait dans la soirée de mardi, de la rue de la Ferme, pour se diriger sur la route de Lille, lorsqu'à hauteur des rails du tramway il fut tamponné par un express, venant de Lille, qui le traîna pendant quelques mètres. Fort heureusement il ne fut point blessé, mais son vélo, d'une valeur de 200 francs, est fort détérioré, la roue de derrière est en effet complètement brisée.

M. le garde Cocheteux, prévenu, arriva aussitôt, mais l'inconnu était déjà reparti vers Croix.

FLERS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un journalier de l'établissement Fred. Bayer et Cie M. Victor Poupaert, 17 ans demeurant à Flers, a glissé dans un escalier et s'est contusionné la cuisse droite. Docteur Detroy; vingt jours.

— Dans la même usine, un autre journalier, M. J.-B. Cailleaux, 30 ans, demeurant également à Flers, s'est fait un effort à l'épaule en chargeant une berline de charbon. Docteur Berthou; dix jours.

LEERS

NOS GYMNASTES. — Une section de la société de gymnastique « Les Volontaires » a pris part dimanche au concours de Valenciennes. Elle a obtenu les prix ci-après :

Concours de sections, 4e catégorie, un premier prix, couronne de chêne. — Concours spéciaux, mouvements d'ensemble, à mains libres, en 2e catégorie, le 18e prix. — Concours de course en section, le 3e prix.

Mardi soir « Les Volontaires » se sont réunis au Vert-Bois et accompagnés de parents et amis se sont rendus au siège de la société, estaminet Messian, Longue-Rue, où les gymnastes ont été fêtés.

Si vous désirez toujours devenir propriétaire de votre maison, tâchez que votre propriétaire ne l'annonce pas " à vendre ", sans cela, votre voisin deviendra votre propriétaire.

WATTRELOS

Wattrelos chef-lieu de canton

Ainsi qu'on a pu le voir d'autre part dans le compte-rendu de la séance de la Chambre des Députés, celle-ci a adopté hier, le projet de loi ayant pour but d'ériger la commune de Wattrelos en chef-lieu de canton.

A LA « GAULOISE ». — Les membres de la « Gauloise » fêteront ce soir leurs succès au concours de Valenciennes, d'une façon toute intime. A 7 heures et demie, ils se réuniront au Café Imbrecht, rue Pierre-Catteau, et après avoir parcouru le centre de la ville, ils se rendront à leur local, Grand'Place.

CONTUSIONS. — Un homme de peine des établissements Kulhmann,, Henri Lambert, 51 ans, demeurant à Escanaffles, s'est contusionné la poitrine pendant son travail. Le docteur Maillard lui ordonne 15 jours de repos.

EN DECHARGEANT. — Un débardeur, Paul Van Eggro, 32 ans, demeurant rue Hoste, à Wattrelos, travaillant chez Kulhmann, s'est contusionné la cuisse droite en déchargeant des tuyaux de fonte. Le docteur Broquet lui ordonne 12 jours de repos.

SUR LE PIED. — Un autre débardeur des mêmes établissements Kulhmann, Omer Vanderaeghe, 35 ans, demeurant au Petit-Paris, a reçu une pièce de fonte sur le pied droit. Une entorse légère du cou de pied qui nécessitera un repos de 12 jours a été constatée par le docteur Croquet.

PEIGNOIRS
Nouvel assortiment depuis **3.50**
A VOIR DE SUITE
AUX SŒURS DE CHARITÉ
33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 55755

TOURCOING

Une Commission consultative des Expositions

M. DRON EN EST NOMME VICE-PRESIDENT

M. Dron vient d'être nommé vice-président pour l'année 1913, de la Commission consultative des Expositions, dont le président de droit est le ministre du Commerce.

Cette Commission consultative des Expositions est un nouvel organisme créé par décret du 21 juin dernier.

M. Massé, ministre du Commerce, exposait comme suit, dans un rapport au Président de la République, l'utilité de cette création :

L'accroissement incessant de notre production nationale, le développement progressif des échanges commerciaux, les luttes économiques toujours plus ardentes entre les peuples ont poussé les grandes nations à organiser des expositions de plus en plus fréquentes, où se rencontrent producteurs et consommateurs de tous pays.

Les expositions sont des faits économiques, que l'administration doit suivre attentivement : elles incitent nos commerçants et nos industriels à une émulation féconde; elles leur ouvrent des marchés nouveaux et développent ou accroissent leurs relations commerciales; elles contribuent à assurer le prestige économique de notre pays.

La France qui, la première, en l'an VI, créa les expositions nationales, a presenti dès 1833, l'importance des expositions internationales et elle a organisé les grandes manifestations de 1855, 1867, 1877, 1889 et 1900; elle a le plus souvent donné la première son adhésion aux expositions étrangères, notamment aux grandes assises de St-Louis, de Liége, de Bruxelles, de Buenos-Ayres, de Turin et de Gand auxquelles elle a participé avec un éclat particulier.

Devant le nombre croissant des expositions, le Gouvernement doit se préoccuper d'en fixer le statut. Dès le 16 mars 1901, un arrêté ministériel a déterminé les conditions dans lesquelles le patronage du ministère du commerce et de l'industrie pouvait être accordé aux expositions; ensuite, la loi du 13 avril 1908 a précisé les règles relatives à la protection de la propriété industrielle dans les expositions; et, la loi du 8 août 1912 a fixé les règles applicables aux récompenses industrielles. Les conférences officieuses de Paris en 1907 et de Bruxelles en 1909 ont posé les premières bases d'un statut international des expositions. En 1912, les délégués français ont pris une part prépondérante aux discussions de la conférence diplomatique qui réunissait à Berlin les représentants de seize Etats : la convention de Berlin, issue de ces délibérations, a fixé les principes généraux applicables aux expositions internationales et qui doivent avoir pour contre-partie une mise au point de notre législation nationale.

C'est tout naturellement au ministère du commerce qu'incombe le soin de suivre les expositions qui sont un des modes essentiels de l'activité économique, et c'est à lui que revient le soin d'élaborer les textes réglementaires et d'en assurer l'application.

La tâche est vaste : donner à nos producteurs, par la centralisation de renseignements et la constitution d'archives, toutes les indications utiles sur le but et le caractère de toutes les expositions; les diriger vers des marchés nouveaux; les mettre en garde contre leurs parasites, organisateurs d'exhibitions fictives ou trafiquants de diplômes; discerner les expositions auxquelles le Gouvernement accordera son patronage ou son autorisation; décider, après des démarches auprès des gouvernements, d'accord avec le ministère des affaires étrangères, le ministère des finances et les autres départements intéressés, le principe des participations officielles, et en préparer l'organisation; assurer, dans toutes les expositions, le respect des droits des exposants et favoriser la défense de leurs intérêts; veiller au respect des conventions internationales et à l'application de la loi sur les récompenses industrielles, étudier les multiples questions de doctrine ou d'espèce que soulèvent l'organisation et le fonctionnement des expositions; enfin, déterminer avec précision leurs résultats économiques, en cherchant à dégager les enseignements utiles à notre expansion économique et assurer la diffusion de ces renseignements.

Pour l'accomplissement de cette œuvre, le ministère du commerce aurait intérêt à faire revivre, mais sur des bases plus larges, la Commission supérieure des expositions, et à prendre les avis des représentants les plus qualifiés de toutes les branches de l'industrie française, des personnalités qui ont pris une part active à l'organisation et au fonctionnement des expositions, et des chefs des services publics intéressés. Une Commission consultative des expositions étudierait toutes les questions qui seraient renvoyées à son examen par le ministre, notamment les conditions de l'organisation des expositions ayant lieu en France, les conditions de la participation officielle de la République française aux expositions étrangères et la quotité des crédits ou subventions à demander aux Chambres; elle élaborerait les projets de loi et de règlements que le Gouvernement aurait décidés de préparer; elle serait enfin chargée de déterminer le statut réglementaire des expositions qui, actuellement, n'existe pas, mais qui doit nécessairement compléter le statut légal précisé par la convention de Berlin, et principalement de fixer, d'une manière définitive, la composition et les cadres des organismes qui concourront au ministère du commerce à l'organisation des expositions, c'est-à-dire les commissariats généraux ou les délégations officielles; en résumé, elle serait, en matière d'expositions, le conseiller administratif, juridique et technique du ministère du commerce.

Parmi les membres de cette Commission nous remarquons les noms suivants : Bartholoma, sculpteur; Bourgeois, administrateur de la manufacture de Sèvres; Chapsal, commissaire général de la France à Bruxelles; Claveille, directeur des chemins de fer de l'Etat; De Dion, député; Keufer, membre du Conseil supérieur du Travail; Fontaine, directeur au ministère du Travail; Mabilleau, directeur du Musée Social; Mascuraud, sénateur; Peugeot; de la Vaulx, vice-président de la Fédération aéronautique internationale; Mirman, directeur de l'hygiène et de l'Assistance publique, et de nombreux présidents de syndicats commerciaux.

M. Dron est nommé dans cette Commission, sans doute pour avoir eu jadis à organiser l'exposition de Tourcoing. Il sait les déboires qu'il y a trouvés. Son expérience lui permettra d'en éviter de semblables à ceux qui seraient tentés d'organiser à leur tour des manifestations économiques de ce genre.

CHEZ LES "CRICK-SICKS"

CAND-OSTENDE-LILLE-TOURCOING

Les « Crick-Sicks » se rendront, à Ostende le 24 août et à Gand le 31 août. Nous avons déjà publié le programme des concours que nos orphéonistes chanteront dans ces deux villes belges. Ils se préparent, d'ailleurs, activement afin de donner des auditions dignes d'eux.

Ainsi que les « Crick-Sicks » l'ont déjà fait, ils admettront les familles et les amis de leurs membres à participer à leur voyage, et la commission a l'intention d'organiser un train spécial pour chacune de ces sorties.

Pour que ce projet puisse se réaliser, il faut que le secrétaire, organisateur de ces trains, M. Xavier Delbecq, soit fixé pour le 10 août, sur le nombre des excursionnistes.

Ceux-ci devront donc donner le plus tôt possible leur adhésion.

Après ces deux sorties estivales, les « Crick-Sicks » se rendront encore à Lille, en octobre, au concert de gala organisé au profit de la Mutualité Maternelle du 43e d'infanterie.

Le programme comprendra comme morceau final : « Aux morts pour la Patrie », de Paul Viardot, avec accompagnement par la musique du 43e. Cet ensemble, dirigé par le maître Duysburg, fera certainement un effet considérable.

Les étrangers à la ville ne seront pas les seuls à entendre les « Crick-Sicks ». Ceux-ci se produiront à Tourcoing, le 13 juillet prochain, à 4 heures 1/2 dans les jardins du Palais de Justice, rue de Gand. Le maître Duysburg dirigera ce concert.

LA BANQUE DESSEAUX et MARTIN à Tourcoing, consent des conditions exceptionnellement avantageuses aux acheteurs par quantités, d'actions Gaz et Electricité de Roubaix. 56837